

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LUNDI 2 MARS 2020, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents</u> :	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n ^o 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n ^o 2
	Monsieur Marc Portelance	conseiller district n ^o 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n ^o 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n ^o 5
<u>Est absent</u> :	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n ^o 6
<u>Sont aussi présents</u> :	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Madame Hélène Lemonde	greffière adjointe

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

20-03-050

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

20-03-051

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

20-03-052

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2020

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2020 II EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Retour sur la Grande Bordée

Le maire souligne le franc succès de l'édition 2020 de la Grande Bordée. Le beau temps ayant été de la partie, toutes les activités ont été une réussite. Un grand merci aux bénévoles et à l'équipe des Loisirs.

4.2 Semaine de la relâche

La Semaine de relâche a débuté aujourd'hui et plusieurs activités sont au programme. Tout est en place pour faire bouger et divertir les jeunes. Le maire invite les familles à profiter de la panoplie d'activités, allant du quiz scientifique à l'atelier de cuisine ou de tricot. Il y a des activités pour tous les goûts et elles sont trop nombreuses pour toutes les nommer. Consultez le dépliant, le site web de la Ville ou le Facebook du Service des loisirs pour plus d'information.

La conseillère Ariane Lévesque mentionne que l'URLS organise le concours Défi château de neige. De nombreux prix de participation sont offerts. Il suffit de réaliser un château de neige en famille ou entre amis, de le prendre en photo et de l'inscrire sur le site de l'URLS d'ici le 9 mars prochain.

De son côté, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts offrira, par tirage au sort, 3 certificats cadeau d'une valeur de 50 \$ valables pour toute activité offerte par la Ville. Pour participer, transmettez, avant le 9 mars, la photo de votre château de neige sur le site Facebook du Service des loisirs.

Le maire adresse toutes ses félicitations à Jade Servant, Ariane Lévesque, Guy Fraser, Sophie Robinson, Sylvain Gaumond et tous les autres bénévoles pour le magnifique château de neige construit dans le parc de la Maison de la culture.

4.3 Les travaux de mise aux normes de la Maison de la culture

Après les problèmes causés par les délais de livraison des poutrelles d'acier, les travaux ont repris et vont bon train à la Maison de la culture. L'entrepreneur LFG espère réduire d'environ 5 semaines le retard actuellement de 16 semaines. La finition extérieure est installée en partie et on a débuté la construction des divisions intérieures.

4.4 Piste de l'aéroport

La Ville pourra fort probablement autoriser un appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la piste et mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts à la séance du mois d'avril ou celle de mai 2020. Les travaux devraient débuter au cours du mois de juillet ou du mois d'août. De plus, le maire mentionne qu'il fait présentement du démarchage pour un promoteur de services aériens à faible coût.

4.5 Emplois étudiants au CISSS de la Gaspésie à Sainte-Anne-des-Monts – été 2020

Le maire mentionne que de 30 à 40 emplois étudiants seront offerts cet été au CISSS de la Gaspésie à Sainte-Anne-des-Monts au salaire variant de 16 \$ à 18 \$ l'heure. Il invite les jeunes qui étudient à l'extérieur à postuler.

Le CISSS de la Gaspésie organise des portes ouvertes les jeudis 5 et 12 mars prochain de 15 h à 19 h à l'auditorium de l'hôpital des Monts. Afin d'attirer des étudiants, des finissants, des jeunes professionnels, ou même des retraités qui souhaitent revenir sur le marché du travail, le CISSS de la Gaspésie mise sur un changement d'approche pour faire la promotion de cet événement. Ce sera l'occasion de découvrir la variété d'emplois offerts au CISSS de la Gaspésie. Parfois même des métiers insoupçonnés, tels que des ébénistes, des avocats, des techniciens en loisir, des cuisiniers, etc. Sans oublier les emplois traditionnels du milieu de la santé, notamment, des infirmières, des médecins, des préposés aux bénéficiaires et des travailleurs sociaux. Des visites guidées pour s'imprégner de l'environnement, un quiz pour en apprendre davantage, des activités d'initiation pour les enfants et un coin des ressources humaines pour répondre aux questions, voici ce qui est réservé aux visiteurs. Ces derniers sont invités à apporter leur curriculum vitae (CV) lors des portes ouvertes.

5.- Administration

20-03-053

5.1 Acceptation d'une soumission – achat d'une camionnette pour le directeur du Service d'incendie

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-035 autorisant un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette pour le directeur du Service de sécurité incendie.

CONSIDÉRANT le rapport de conformité des soumissions reçues dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission B d'Armand Automobiles pour la fourniture d'une camionnette Service Spécial de marque Ram, modèle SSV, année 2020 au coût de 43 574,69 \$ avant taxes ou 50 100 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

20-03-054

5.2 Renouvellement de l'adhésion à l'URLS

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 390 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

Qu'elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'URLS, M. Guy Fraser et M. Benoît Thibault.

ADOPTÉE

20-03-055

5.3 Appui à la Journée nationale des cuisines collectives

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes.

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives œuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyennes et des citoyens et des collectivités.

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et adhèrent à la déclaration des droits humains mettant de l'avant : « le droit d'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût

raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps et en toute dignité ».

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives font la promotion de l'autonomie alimentaire.

CONSIDÉRANT qu'à Sainte-Anne-des-Monts, le Carrefour-Ressources œuvre depuis longtemps dans le domaine de la sécurité alimentaire par le biais des cuisines collectives, de son jardin communautaire et de la récupération de denrées dont profitent plusieurs organismes de la MRC. D'ailleurs, à titre d'information, 39 tonnes de denrées ont été récupérées et distribuées en 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts proclame le 26 mars Journée nationale des cuisines collectives. Tout au long de l'année, la municipalité encouragera les concitoyennes et concitoyens à prendre conscience que l'alimentation est un droit humain.

ADOPTÉE *

20-03-056

5.4 Embauche d'un opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-032 autorisant l'ouverture de postes d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel.

CONSIDÉRANT que deux candidats, possédant leur carte de compétence, ont été retenus en entrevue.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher M. Jean-François Cormier au poste d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que :

- M. Jean-François Cormier soit embauché à titre d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel, selon les conditions prévues au premier échelon de ce poste.
- M. Jean-François Cormier entrera en fonction le 9 mars 2020 et devra fournir un examen physique pré-embauche ainsi qu'un formulaire d'antécédents criminels négatifs.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

20-03-057

6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 29 février 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 31287 à 31332, pour un montant de 200 843,34 \$,
- les comptes à payer, chèques n^{os} 31333 à 31436, pour un montant de 424 036,48 \$,
- pour un total de 624 879,82 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

8.- Règlements

8.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 20-897 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige

Le conseiller Benoît Thibault donne avis de motion du Règlement 20-897 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige qui sera soumis, pour approbation, à une séance subséquente.

Le projet de Règlement 20-897 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige est déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

9.- Travaux publics

20-03-058

9.1 Désinfection de l'eau potable – autorisation de paiement à Stantec – facture 1466983

CONSIDÉRANT la résolution 18-06-179 mandatant Stantec pour travaux additionnels d'automatisation au prix de 17 700 \$.

CONSIDÉRANT la facture 1466983 de Stantec au montant de 1 595 \$ plus les taxes dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 1 833,85 \$ taxes incluses à Stantec. Cette dépense sera prise à même les sommes prévues au TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

20-03-059

10.1 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisations de paiement 4.1.4 et 4.1.5 à LFG Construction.

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-187 acceptant la soumission de LFG Construction au montant forfaitaire de 5 622 622 \$, taxes incluses, pour agrandissement, réaménagement et mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT la facture 020026 de LFG Construction au montant de 138 528,96 \$ avant taxes et la recommandation de paiement 4.1.4 de Planigram au montant de 143 346,30 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la facture 020126 de LFC Construction au montant de 120 285,53 \$ avant taxes et la recommandation de paiement 4.1.5 de Planigram au montant de 124 468,46 \$ \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 10% au montant total au montant de 123 786,86 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser les paiements 4.1.4 et 4.1.5 à LFG Construction au montant total de 267 814,76 \$ taxes

incluses.

ADOPTÉE

20-03-060

10.2 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.4.10 à Mario Brien inc.

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-340 par laquelle le conseil acceptait la soumission de Mario Brien, au prix de 80 785 \$ avant taxes, pour services professionnels en scénographie dans le cadre de la phase 1 du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT la facture 31012001 de Mario Brien inc. au montant de 3 250 \$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2.4.10 de Planigram au montant de 3 736,68 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 3 736,68 \$, taxes incluses, à Mario Brien inc. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

20-03-061

10.3 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisations de paiement 2.2.4 et 2.2.5 à Proulx, Savard, Cardin, Ramirez, Consortium d'architectes

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-338 acceptant la soumission du Consortium Proulx Savard Cardin Ramirez Julien, au prix de 130 000 \$ avant taxes, pour services professionnels en architecture pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT la facture PSCRJ-19102 du consortium d'architectes au montant de 5 040 \$ avant taxes et la recommandation de paiement 2.2.4 de Planigram.

CONSIDÉRANT la facture PSCRJ-20101 du consortium d'architectes au montant de 2 866,38 \$ avant taxes et la recommandation de paiement 2.2.5 de Planigram.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 9 090,36 \$, taxes incluses à Proulx, Savard, Cardin, Ramirez, Julien, Consortium d'architectes. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

20-03-062

10.4 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisations de paiement 2.3.9, 2.3.10 et 2.3.11 à FNX-Innov

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-339 acceptant la soumission de Les Consultants S.M. inc., au prix de 64 300 \$ avant taxes, pour les services professionnels en ingénierie structure, civil, mécanique et électricité, responsable de la conception des plans et devis ainsi que de la

surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT l'acquisition du Groupe S.M. inc. par FNX-Innov.

CONSIDÉRANT la facture 377104 de FNX-Innov au montant, avant taxes, de 3 633 \$ et le certificat de paiement 2.3.9 de Planigram au montant de 4 177,04 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la facture 377610 de FNX-Innov au montant, avant taxes, de 314 430,30 \$ et le certificat de paiement 2.3.10 de Planigram au montant de 16 591,24 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la facture 380660 de FNX-Innov au montant, avant taxes, de 643 \$ et le certificat de paiement 2.3.11 de Planigram au montant de 739,29 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 21 507,57 \$, taxes incluses, à FNX-Innov. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

20-03-063

10.5 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement à R3D – facture 029331

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-263 acceptant la soumission du Consortium R3D – Planigram, au prix de 149 700 \$, plus les taxes, pour la gestion du projet de rénovation et mise aux normes de la Maison de la culture et de la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne.

CONSIDÉRANT la facture 029331 de R3D Conseil inc. au montant de 7 485 \$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 8 605,88 \$, taxes incluses, à R3D Conseil inc. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

11. Incendie

20-03-064

11.1 Nomination de deux chefs aux opérations du Service de sécurité incendie – M. Clément Daraïche et M. Guy Gagnon

CONSIDÉRANT que M. Clément Daraïche et M. Guy Gagnon ont franchi avec succès toutes les étapes de sélection suite à l'ouverture des postes de chef aux opérations du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Steve Dumont, directeur du Service de sécurité incendie.

CONSIDÉRANT que M. Daraïche et M. Gagnon auront 48 mois à compter de leur nomination pour réussir la formation d'Officier 1.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de confirmer la nomination

de M. Clément Daraïche et de M. Guy Gagnon à titre de chefs aux opérations du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à compter du 1^{er} mars 2020.

ADOPTÉE

Le maire adresse quelques mots de félicitations et invite le conseiller Marc Portelance et M. Steve Dumont, directeur du Service de sécurité incendie, à le rejoindre pour la remise officielle des grades et des chapeaux à M. Daraïche et à M. Gagnon, nouveaux chefs aux opérations.

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

20-03-065

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 37.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

HÉLÈNE LEMONDE
GREFFIÈRE ADJOINTE

/hl
